

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210101531-20230613-032-2023-AI
Date de réception en préfecture : 15/06/2023
Date de réception en préfecture : 15/06/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 14
Procurations : 4

Objet :

Acceptation du droit de priorité délégué par le Président de la CAPG en vue de l'acquisition des parcelles cadastrées Section AN n°84, AN n°85 et AN n°86

L'an deux mille vingt trois
Le 13 juin

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 6 juin 2023

Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOU, M. Luc LEVRARD, Mme Marie-Laure BERTRAND, M. Joël CLOSIER, Mme Leïla SMITH, M. Guillaume PEREZ, Mme Carine CROCHET-CARMES, M. Christophe VOUTAZ, Mme Jocelyne SCHWALLER, M. Bernd BECK, M. Pierre REBEIX, M. Pascal BRUN.

Excusés : Mme Emilie VINCENT qui donne pouvoir à M. Joël CLOSIER, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN qui donne pouvoir à Mme Carine CROCHET-CARMES, Mme Amélie VAN ETTINGER qui donne pouvoir à M. Pierre REBEIX, Mme Aurélie VUILLERMOZ qui donne pouvoir à Mme Marie-Laure BERTRAND.

Absents : M. Nicolas GRES.

Mme le Maire **EXPOSE** que,

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex (CAPG) est compétente en matière de plan local d'urbanisme. En conséquence elle exerce de plein droit sa compétence en matière de droit de préemption urbain en lieu et place des communes.

Par ailleurs par délibération du Conseil Communautaire n°202.00150 du 3 septembre 2020, le Conseil Communautaire a délégué l'exercice dudit droit de préemption urbain au nom de la Communauté d'Agglomération à Monsieur le Président de la CAPG.

Monsieur le Président de la CAPG a été autorisé à déléguer l'exercice du droit de préemption, à l'occasion d'une aliénation d'un bien, à l'Etat, à une collectivité territoriale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement conformément à l'article L.213-3 du Code de l'Urbanisme par délibération du 20 avril 2023 afin de permettre la réalisation de projets communaux et intercommunaux.

Par décision n°DP2023.00067 en date du 2 juin 2023 le Président de la CAPG a exercé son droit de délégation de priorité en faveur de la commune d'Echenevex en vue de l'acquisition auprès de l'Etat des parcelles cadastrées Section AN n°84 Chemin du Couillou et Section AN n°85 Champs des Raies. Par une autre décision n°DP2023.00068 en date du 2 juin 2023 le Président de la CAPG a également délégué son droit de priorité à la Commune d'Echenevex en vue de l'acquisition auprès de l'Etat de la parcelle bâtie cadastrée Section A n°86 Route de la Vie Chenaille.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ces délégations ponctuelles du droit de priorité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les délégations ponctuelles de l'exercice du droit de priorité dans le cadre de l'acquisition des parcelles cadastrées Section AN n°84 Chemin du Couillou, Section AN n° 85 Champs des Raies et Section AN n°86 route de la Vie Chenaille.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.
Isabelle PASSUELLO
Maire d'Echenevex,

